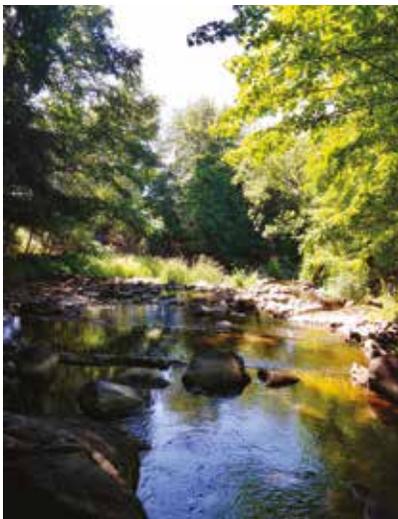




L'ÉCHO *de ma Ville*

VOLUME 18
NUMÉRO 08
AOÛT 2024



OFFRE D'EMPLOI

P.7

BIBLIOTHÈQUE

NOUVELLE PLAGE HORAIRE

P.11

POLITIQUE FAMILIALE

GRANDE CONSULTATION!

P.15

BRUNCH PAROISSIAL

22 SEPTEMBRE

P.16

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	4
Informations sur les services	7
Histoire et patrimoine	10
Bibliothèque	11
Loisirs et culture	12
Vie communautaire	16
Calendrier de septembre	20



PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS AUTOMNALES

Page 12-13



BONNE RENTÉE 2024

À la mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Laurence Bousquet
450 489-5485

DISTRICT 3



Jean Pinard
450 772-5427

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Pascale Pinette
450 300-5500

Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis
En présentiel les lundis et mercredis
selon l'horaire de bureau
Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, avenue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Bibliothèque

65-A, avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

HORAIRE DÈS SEPTEMBRE

Mardi, mercredi, jeudi:

de 11 h 30 à 16 h 30

de 18 h 30 à 20 h 30

Vendredi: de 9 h 30 à 11 h 30

Samedi: de 10 h à 14 h



Services municipaux

Dominique St-Pierre	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@viljest-pie.ca	772-2488	poste 226
Eric Sergerie	Assistant-trésorier comptabilite@viljest-pie.ca	772-2488	poste 229
Annick Lafontaine	Greffière greffe@viljest-pie.ca	772-2788	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et environnement urbanisme@viljest-pie.ca	772-2488	poste 223
Robert Choquette	Directeur des Travaux publics r.choquette@viljest-pie.ca	772-2488	poste 224
Julie Nicolas	Directrice des Loisirs loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 236
Jean-Yves Bergeron	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque biblio@viljest-pie.ca	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@viljest-pie.ca	772-2488	
Yves Demers	Premiers répondants y.demers@viljest-pie.ca	772-2488	
Alexandria Boucher	Préventionniste prevention@viljest-pie.ca	772-2488	poste 252

Nouveau!

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@viljest-pie.ca

Coordonnées:

Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0

Téléphone: 450 772-2488

Télocopieur: 450 772-2233

Courriel: st-pie@viljest-pie.ca

Site internet: www.viljest-pie.ca

HEURE D'OUVERTURE:

Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)

Vendredi: 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc

1 888 792-7179

SPA de Drummond: 1 855 472-5700



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2024

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES LORS DU REMPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE ET SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 280 SUR LA SALUBRITÉ, L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 août 2024, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement numéro 77-105 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables lors du remplacement d'une construction dérogatoire* » et numéro 280 intitulé « *Règlement sur la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 3 septembre 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objets des projets de règlement

Le projet de règlement numéro 77-105 a pour objet de préciser que, dans les cas de remplacement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis, la valeur de référence est celle apparaissant au rôle d'évaluation uniformisée administrative. Ce projet de règlement ne contient pas de

disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 280 a pour objet d'établir des normes et de prescrire des mesures relatives à l'occupation, à l'insalubrité et l'entretien des bâtiments, d'imposer un délai, de sévir ou de rendre obligatoire des travaux de réfection, de réparation, d'entretien ou de démolition sur des bâtiments en état de vétusté ou de délabrement et le cas échéant adresser une requête à la Cour supérieure pour faire exécuter les travaux et en réclamer le coût telle une créance prioritaire assimilée au compte de taxes. Le règlement s'applique à toutes parties intérieures ou extérieures du bâtiment principal ainsi qu'aux bâtiments accessoires

4. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 août 2024

Annick Lafontaine, greffière

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h, mardi le 3 septembre 2024, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 24-10
Nom du requérant :	9167-3533 Québec inc.
Emplacement :	295, boulevard Daniel-Johnson
Objet de la demande :	Autoriser l'agrandissement du bâtiment existant à une distance de \pm 5 mètres de la ligne latérale droite au lieu de la norme prescrite de 6 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20 août 2024

Annick Lafontaine, greffière



Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance spéciale du lundi 29 juillet 2024 à 19 h 30.

RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS – ORDONNANCE D'EUTHANASIE – NUMÉRO D'AVIS 20926

CONSIDÉRANT que le 29 mai 2024, le chien de race pitbull croisé nommé « Gargouille » a pris part à un événement d'agression et de morsure sur un autre chien se promenant dans les rues de Saint-Pie, lui causant de graves blessures;

CONSIDÉRANT que, dans son rapport, Dre Véronique Doyon a évalué l'état de dangerosité de Gargouille à 9/10 en constatant plusieurs facteurs aggravants qui contribuent à la décision, notamment l'imprévisibilité du chien dans ses comportements d'agressivité et la suspicion de prédation;

En conséquence, il est résolu :

D'ordonner l'euthanasie du chien de race pitbull croisé nommé Gargouille, de couleur roux et blanc (micropuce numéro 992000002622860), par un professionnel afin d'assurer la sécurité publique;

ET D'exiger que la propriétaire fournisse une preuve de l'euthanasie à un représentant de la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) dans un délai de dix (10) jours suivant l'adoption de la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 33.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 6 août 2024 à 19 h.

5.1. CYBERSÉCURITÉ – RENOUELEMENT

Le conseil autorise le renouvellement du contrat avec FQMS relativement à la fourniture des Services en cybersécurité; à cette fin, la Ville de Saint-Pie signe un contrat avec FQMS selon les termes et conditions contractuels usuels de FQMS, le tout sujet aux ajustements nécessaires, le cas échéant, madame Annick Lafontaine, greffière, est autorisée à signer ce contrat avec FQMS et tout document pour devenir membre de FQMS et est autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant du contrat à intervenir avec FQMS ou pour donner suite à la présente résolution.

6.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 176, RUE COUTURE

CONSIDÉRANT que le demandeur réitère sa demande pour l'agrandissement de sa résidence qui serait maintenant à 1.3 mètre

de la ligne latérale droite au lieu de la norme prescrite de 2 mètres, il est résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de ne pas accorder la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement de la résidence à 1.3 mètre de la ligne latérale droite.

6.2. DEMANDE DE REPRÉSENTATIONS AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL – MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS

Le conseil demande au gouvernement du Québec de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement fédéral afin que le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (RRVUB) soit modifié pour que le paragraphe 7 de l'article 2 inclut les cours d'eau du Québec.

7.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-104 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES ENSEIGNES NUMÉRIQUES INSTALLÉES À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ

L'objet de ce règlement est d'autoriser, sur le territoire municipal, les enseignes numériques installées à l'initiative de la Municipalité.

7.2. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES LORS DU REMPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

L'objet de ce règlement est de préciser que, dans les cas de remplacement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis, la valeur de référence est celle apparaissant au rôle d'évaluation uniformisée administrative.

7.3. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES LORS DU REMPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 77-105 et une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 3 septembre 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

7.4. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 280 SUR LA SALUBRITÉ, L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS

L'objet de ce règlement est d'établir des normes et de prescrire des mesures relatives à l'occupation, à l'insalubrité et l'entretien des bâtiments, d'imposer un délai, de sévir ou de rendre obligatoire des travaux de réfection, de réparation, d'entretien ou de démolition sur des bâtiments en état de vétusté ou de délabrement et le cas échéant adresser une requête à la Cour supérieure pour faire exécuter les travaux et en réclamer le coût telle une créance prioritaire assimilée au compte de taxes. Le règlement s'applique à toutes parties intérieures ou extérieures du bâtiment principal ainsi qu'aux bâtiments accessoires.



7.5. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 280 SUR LA SALUBRITÉ, L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 280 et une assemblée de consultation sera tenue le mardi 3 septembre 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

8.1. VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS – ASSISTANCE TECHNIQUE – BONIFICATION DU MANDAT

Le conseil autorise le budget additionnel relativement au mandat de la firme Tetra Tech QI inc. pour l'assistance technique durant les travaux de vidange des étangs aérés, conformément à leur proposition du 15 juillet 2024, pour un montant additionnel de 3 500 \$, plus taxes.

8.2. TRAVAUX RUE SANSOUCY – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – OCTROI DU MANDAT

Le conseil octroie le mandat à la firme Tetra Tech QI inc. pour la surveillance des travaux sur la rue Sansoucy pour un montant forfaitaire de 41 500 \$, plus taxes, conformément à leur offre de service en date du 22 juillet 2024, montant qui sera remboursé par le promoteur.

8.3. TRAVAUX RUE SANSOUCY – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – OCTROI DU MANDAT

Le conseil octroie le mandat à la compagnie Laboratoires de la Montérégie pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux concernant les travaux sur la rue Sansoucy, pour un montant forfaitaire de 6 767 \$, plus taxes, conformément à leur offre de services professionnels datée du 19 juillet 2024, montant qui sera remboursé par le promoteur.

8.4. CONFIRMATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS CONCERNANT LE PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA RUE SANSOUCY – DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – AUTORISATION

Il est résolu de confirmer au MELCCFP que la Ville est en accord avec les travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable tel que présenté sur le plan AO-51884TT-001 et de confirmer à la firme Tetra Tech QI inc. qu'une déclaration de conformité peut être présentée au MELCCFP pour autoriser ces travaux.

8.5. CONFIRMATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME DE GESTION DES EAUX PLUVIALES PAR LE PROLONGEMENT DE LA RUE SANSOUCY – AUTORISATION MINISTÉRIELLE – AUTORISATION

Le conseil autorise la firme Tetra Tech QI inc. à présenter au MELCCFP une demande d'autorisation ministérielle pour autoriser la construction d'un système de gestion des eaux pluviales, confirme que la Ville de Saint-Pie s'engage à exploiter et entretenir ce système de gestion des eaux pluviales et s'engage à confier à un ingénieur la surveillance des travaux et à obtenir dans les 60 jours suivant la fin des travaux un rapport attestant de la conformité des travaux aux conditions prévues par l'autorisation ministérielle.

9.1. SERVICE DES LOISIRS – EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL – EMBAUCHE

Le conseil autorise l'embauche de Mathis Costello et Zachary Costello comme employés à temps partiel au Service des loisirs.

9.2. FÊTE NATIONALE 2025 – CONFIRMATION DE LA DATE DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT ET AUTORISATION DE RÉSERVATION DES FOURNISSEURS

Le conseil entérine la proposition du comité organisateur afin que les activités de la Fête nationale soient tenues le samedi 21 juin 2025 et autorise la réservation des fournisseurs en tenant compte du budget.

9.3. CENTRE DE LA FAMILLE SAINT-PIE – ACCÈS EN CAS D'ÉVACUATION – AUTORISATION

Le conseil accède à la demande du Centre de la Famille d'avoir accès à la bibliothèque municipale en cas d'évacuation, et ce, à toute heure du jour ou de la nuit.

9.4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN ENVIRONNEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS (PAFE) – AMÉLIORATION DE LA BANDE FORESTIÈRE LE LONG DE LA RUE SAINT-PIERRE – SIGNATURE – AUTORISATION

Le conseil autorise le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par le Programme d'aide financière en environnement de la MRC des Maskoutains et autorise madame Julie Nicolas, directrice du Service des loisirs, ou en son absence, madame Dominique St-Pierre, directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Amélioration de la bande forestière le long de la rue Saint-Pierre », et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

10.1. SSI – DÉMISSION

Le conseil accuse réception de la démission de monsieur Steven Loyer à titre de pompier et le remercie pour ses cinq (5) années de loyaux services.

11.1. SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés : 542 889.88 \$, salaires : 338 726.33 \$.

11.2. ACHAT DE MATÉRIEL – TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Le conseil autorise que le montant de la dépense nette s'élevant à 3 768 \$ pour l'acquisition d'un abreuvoir extérieur soit pris au poste budgétaire « machinerie, outillage et équipement » (23-080-50-725) et autorise le transfert du montant de 3 768 \$ du poste budgétaire « honoraires professionnels » (02-470-00-410) au poste budgétaire « machinerie, outillage et équipement » (23-080-50-725).

12.1. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE – DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Le conseil appuie la Municipalité du Canton de Saint-Camille dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec et demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités dans l'intention de supprimer l'obligation, pour un candidat ou une candidate aux élections dans les municipalités non divisées en



districts ou en quartier, de lier sa candidature à un numéro de poste, en modifiant notamment les articles 46, 146, 157 et 193.

14. DOCUMENT DÉPOSÉ

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2024

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 10.

RÉSUMÉ DES PÉRIODES DE QUESTIONS

DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 6 AOÛT 2024

Q: S'il n'y a pas de projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Saint-Pie, le conseil ne va pas adopter de RCI concernant les éoliennes?

R: Le conseil de la Ville ne va pas adopter de RCI. Cependant, la Ville de Saint-Pie est assujettie aux règlements adoptés par la MRC. Elle doit donc respecter les dispositions du Règlement. Celui-ci n'est pas encore adopté et des modifications pourraient être apportées avant l'adoption finale.

Q: Quelle est la position du conseil par rapport aux éoliennes?

R: La position du conseil n'a pas changé. Nous sommes en attente de l'adoption du RCI par la MRC des Maskoutains. Le conseil en prendra connaissance par la suite.

Q: Comment s'y prendre pour que l'intégralité d'une question soit reprise dans l'Écho de ma Ville?

R: Jusqu'à maintenant, nous mettons, dans le journal municipal, les questions d'intérêt général seulement. À l'avenir, toutes les questions seront dans le journal municipal, mais nous sommes tout de même restreints dans l'espace disponible.

Q: Est-ce que la nouvelle conseillère voudrait regarder une capsule concernant les éoliennes de Martine Ouellet, ancienne ministre de l'Énergie qui a travaillé pour Hydro Québec?

R: Laurence Bousquet est intéressée à se renseigner sur ce sujet, mais par plusieurs recherches et différents points de vue.

Q: Jean Pinard a proposé de porter le dossier du CTBM et le défendre durant son mandat.

R: L'avis de M. Pinard est que la seule façon serait une troisième partie qui n'est pas impliquée et est indépendante, qui va chercher des échantillons de façon impromptue.

Le maire demande à Pierre Renard pourquoi la Ville a reçu un courriel d'excuse de sa part quelques heures à peine après que le Courrier ait publié sa lettre ouverte concernant les éoliennes.

Q: Le maire ayant répondu à la **question** du mois dernier qui était Est-ce que le conseil est d'accord avec les propos tenus par la conseillère Pascale Pinette lors de la réunion du mois de juillet? Un citoyen demande : Est-ce que les membres du conseil peuvent dire n'importe quoi parce que tout le monde a droit à son opinion? Et Est-ce que les propos étaient éthique?

R: Ça frôle la limite, mais tous les membres du conseil auront une rencontre d'information sur les rôles et responsabilités des acteurs municipaux par le MAMH et la question sera posée. Lors de la réunion, il a été fait mention que la rencontre serait avec la CMQ, mais il s'agit bien du MAMH.

Question par rapport à la proportion de l'utilisation des policiers qui sont souvent sur la route 235.

R: Nous demandons à la Sûreté du Québec d'être plus présente sur le territoire de Saint-Pie et pas seulement sur la route 235.

Q: Pourquoi les rails ne sont pas recouverts d'asphalte sur le rang de la Presqu'île?

R: Les rails ne sont pas la propriété de la Ville, mais la question sera transférée au Service des travaux publics.

Q: Est-ce que la Ville peut élaguer les arbres sur le rang de la Presqu'île?

R: Un suivi sera fait auprès du Service des travaux publics.

Question sur le mandat bonifié de Tetra Tech QI inc. concernant l'assistance technique des travaux de vidange des étangs aérés.

R: Dans la résolution # 21-01-2024 octroyant le mandat, il est spécifié que l'assistance technique est facturée sur une base horaire et que le montant de 3 500 \$ est à titre indicatif. Deux appels d'offres ont été nécessaires pour octroyer le contrat et il s'est avéré que la quantité de boues était plus élevée que prévu. Tout ça demande plus de temps que prévu.

Une résolution du 6 août fait référence à la Fête nationale 2025 et mentionne que le conseil autorise la réservation des fournisseurs selon le budget. Quel est le budget?

R: Le budget ne sera pas plus élevé que pour 2024 et la résolution fait référence à deux fournisseurs, soit pour les feux d'artifice et le groupe musical.

Q: Une résolution du 6 août fait référence à la plantation d'arbres sur la rue Saint-Pierre. Quel genre d'arbres? (au niveau de la grosseur)

R: Nous avons une subvention pour la plantation d'arbres à la hauteur de 70 % des dépenses, pour un maximum de 200 \$ par arbre. De plus, une dépense pour la plantation d'arbres était déjà prévue au budget, qui équivaut au 30 % que la Ville doit déboursier pour avoir droit à la subvention. Il n'y aura donc pas de frais supplémentaires pour les contribuables.





OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER/OPÉRATEUR

SUR APPEL /SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POSTE SURNUMÉRAIRE SAISONNIER

Le titulaire de ce poste est sous la responsabilité immédiate du directeur des Travaux publics.

La personne choisie sera appelée à effectuer des travaux de déneigement et divers travaux de voirie municipale. Elle devra conduire et opérer divers véhicules tels que camion de déneigement, tracteur avec souffleur, chargeuse-pelleteur et manipuler certains outils. Elle verra à l'entretien et la réparation des outils et des machines. Elle devra effectuer diverses tâches liées à l'entretien des routes. Elle devra entre autres, effectuer les tâches énumérées ci-dessous :

DESCRIPTION

- Déneiger et déglacer les routes lorsque nécessaire;
- Entretien et réparer les bris mineurs de son camion;
- Déneiger les trottoirs, entrées des bâtiments municipaux et patinoire;
- Tous travaux liés à la voirie.

COMPÉTENCES ET APTITUDES

- Être capable de travailler en équipe, être responsable et autonome;
- Est capable d'effectuer des travaux de mécanique;
- Expérience requise sur un chasse-neige (atout).

CONDITIONS

- Permis de conduire valide de classe 3;
- Emploi saisonnier pour l'hiver :
à partir du 25 novembre jusqu'au 13 avril;
- Être disponible 24/7, SUR APPEL;
- Minimum de 400 heures garanties;
- Salaire selon échelle salariale en vigueur.

Nous offrons des chances d'emploi égales à tous et, à compétence égale, préférence sera accordée aux personnes domiciliées à Saint-Pie.



Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature



AU PLUS TARD LE 30 AOÛT À MIDI.



PAR COURRIER : M. Robert Choquette
77, rue Saint-Pierre
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0
COURRIEL : r.choquette@villest-pie.ca





INFORMATIONS SUR LES SERVICES

INFO FLASH

Veuillez prendre note que les bureaux municipaux seront fermés

le lundi 2 septembre
en raison de la fête du Travail.

FIERTÉ DE SAINT-PIE

Les citoyens sont invités à écrire au sujet d'une personne, une équipe qui a fait un « bon » coup dernièrement, quelqu'un qui vous rend fier/!

Cela peut être un jeune athlète, un employé, tout comme un bénévole qui se surpasse depuis des années ou quelqu'un qui s'implique auprès de sa communauté. La personne/équipe en question doit être native de Saint-Pie, sans nécessairement y habiter actuellement.

Écrivez-nous au **st-pie@villemunicipale.ca** pour nous partager votre

FIERTÉ DE SAINT-PIE!

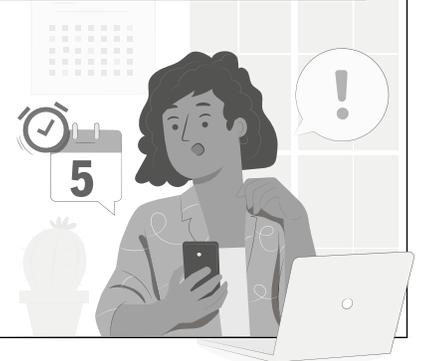


5^E VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

La Ville de Saint-Pie demande la collaboration de ses citoyens afin de s'assurer que leur compte de taxes est bien payé à temps. C'est la responsabilité de chaque citoyen de payer au plus tard, aux dates de versements indiquées. De plus, nous vous rappelons que ces dates sont des dates limites. Dès le lendemain, des frais (pénalités et intérêts) s'appliqueront.

Le 5^e versement doit être payé au plus tard le

5 SEPTEMBRE PROCHAIN



LECTURE DU COMPTEUR D'EAU

Un envoi de votre lecture de compteur d'eau vous parviendra par la poste au **mois de septembre**. Nous demandons à chaque propriétaire de compteur d'eau de bien vouloir le compléter et nous le retourner.



ATTENTION

Pour ceux qui ont un lecteur à distance, ils ne recevront pas ce document

75

Chaque année,

INCENDIES DE FORÊT

sont causés par des

BRÛLAGES DE REBUTS



BRÛLAGES DE REBUTS, EST-CE LA BONNE SOLUTION?

Chaque printemps, c'est en moyenne **144 incendies de forêt** qui sont causés accidentellement par des résidents au Québec. Le brûlage des rebuts est une des principales causes de feux de forêt.

- Les flammes peuvent rapidement se propager aux zones boisées et causer des incendies de grande envergure. Les **CONSÉQUENCES** peuvent être désastreuses, tant pour les écosystèmes naturels que pour les communautés avoisinantes.
- Avant de faire un feu de brûlage, il faut s'assurer que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) n'a pas décrété d'**INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT**. Pour le vérifier, consultez les *restrictions en vigueur* sur le site web de la SOPFEU.
- Il est également important de consulter la **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**. Une municipalité peut en effet restreindre la possibilité de faire des feux sur son territoire, et ce même sans qu'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert soit décrétée par le MRNF. Un permis de brûlage peut même être exigé dans certaines circonstances.
- Il existe d'autres **ALTERNATIVES ÉCOLOGIQUES** et sécuritaires pour disposer des rebuts :

- COMPOSTAGE**
- COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS**
- ÉCOCENTRE**



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

MATIÈRES ORGANIQUES ET BACS BRUNS MIEUX TRIER POUR RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT !

Un tri adéquat des matières permet de réduire significativement la quantité de déchets dirigés annuellement vers l'enfouissement. La collecte des matières organiques placées dans le bac brun constitue un service qui s'inscrit dans le respect de l'environnement et des politiques gouvernementales de gestion des matières résiduelles. Lorsqu'enfouies, les matières organiques peuvent être très dommageables pour notre environnement, notamment par l'émission de gaz à effet de serre.

Il est important d'utiliser le service de collecte à trois voies et de déposer les bonnes matières dans les bons bacs afin d'éviter la contamination des chargements lors des différentes collectes. En effet, **chaque logement et chaque résidence est un centre de tri en soi et la qualité du tri des matières est indispensable** pour assurer la performance du programme. Chaque citoyenne et citoyen fait une différence en posant le bon geste. Malheureusement, nous retrouvons fréquemment des contaminants dans les bacs bruns et il est important de faire un effort supplémentaire pour bien trier nos matières.



CONTAMINANTS QUI NE VONT JAMAIS DANS LE BAC BRUN :

- Toutes les matières recyclables (contenants de plastique, cannettes d'aluminium, contenants tétrapacks, sacs de plastique même s'ils sont décrits comme étant compostables, biodégradables ou oxobiodégradables...),
- les résidus de construction,
- les carcasses d'animaux,
- les vêtements,
- les déchets,

et autres matières de telle nature ne doivent *jamais* être déposées dans le bac brun. Elles ne sont pas compostables et elles nuisent au processus de compostage.



MATIÈRES ORGANIQUES QUI DOIVENT ÊTRE PLACÉES DANS LE BAC BRUN :

De la cuisine :

Fruits et légumes, épluchures, morceaux de maïs, marc de café, filtres à café et sachets de thé, pain, gâteau, biscuits, céréales, pâtes, viandes cuites, poissons, produits laitiers (fromage, beurre...), coquilles d'oeufs, etc.

Du terrain :

Gazon, feuilles, fleurs, plantes, mauvaises herbes et tout résidu de jardinage, écorces, copeaux, petites racines et petites branches (2,5 cm (1 pouce) et moins de diamètre).

Autres :

Papiers *fortement souillés d'aliments*, papiers mouchoirs, plumes, poils et cheveux, charpie provenant de la sécheuse, etc.

Il est de la RESPONSABILITÉ DE CHAQUE CITOYEN de trier correctement ses matières et de les déposer dans les bacs adéquats. De plus, en cas de surplus, il est toujours possible d'utiliser une petite poubelle ronde, des sacs de papier ou des boîtes de carton clairement identifiés à cette fin. Lorsque les bacs contiennent des matières non admissibles pour la collecte à laquelle ils sont destinés, l'entrepreneur est autorisé à ne pas les lever et c'est pourquoi, afin d'éviter des désagréments, il est important de toujours placer les matières dans le bon bac.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à rejoindre le personnel de la Régie au 450 774-2350 ou visitez le site internet de la Régie au www.riam.quebec

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

LE 7 SEPTEMBRE 2024

de 8 h 30 à 16 h 30

Stade L.-P. Gaucher

au 900, rue Turcot, à Saint-Hyacinthe

LE 14 SEPTEMBRE 2024

de 13 h à 16 h 30

Centre Sportif

au 1505, 3e Avenue, Acton Vale

Exemples de RDD acceptés

- Adhésifs, décapants et détachants;
- Ampoules fluocompactes et fluorescents;
- Antigels et lave-vitres;
- Batteries d'automobile;
- Bonbonnes de propane;
- Cires et polis à chaussures;
- Combustibles, essence, huiles usées et filtres;
- Engrais et pesticides;
- Médicaments et poisons;
- Peintures, préservatifs pour le bois, vernis et solvants;
- Piles rechargeables ou non et détecteurs de fumée;
- Produits d'entretien de piscine/spa;
- Produits de nettoyage ou de récurage et javellisant;
- Produits en aérosols.

LES APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES SONT ÉGALEMENT ACCEPTÉS À LA COLLECTE.

Exemples d'appareils électriques, électroniques ou informatiques acceptés :

- Téléviseurs, magnétoscopes et cassettes;
- Ordinateurs, écrans et imprimantes;
- Système de son et disques compacts.



La vogue du hockey

[LA PATRIE, 16 JANVIER 1899]

CE MOIS-CI, AU LIEU DE VOUS ÉCRIRE UN ARTICLE, JE VOUS SOUMETS UN EXTRAIT COPIÉ TEL QUEL DE LA PAGE 7 DU JOURNAL EN TITRE. NULLE MENTION DE L'AUTEUR. J'AI TROUVÉ INTÉRESSANT DE LIRE UNE DESCRIPTION PRIMITIVE D'UNE JOUTE DE HOCKEY.

La vogue croissante du jeu de hockey a été simplement démontrée, samedi soir, alors que la pluie battante et la perspective de voir une couche de glace en mauvaise condition n'ont pas empêché au-delà de 2,000 spectateurs de se rendre à l'Arena, afin de voir aux prises les Shamrocks et les Montréal.

Ceux qui ont suivi l'inspiration de braver les éléments n'ont pas eu lieu de le regretter, car non seulement la glace était-elle en excellente condition, mais la partie fut la plus excitante que nous ayons encore vue cet hiver (ce qui n'est pas peu dire).

Pour la première fois depuis qu'il fait partie de la ligue de hockey, le club Shamrock a battu les Montréal. Ce n'a pas été chose facile, il est vrai, et la défaite des chevaliers de la roue ailée n'a pas été bien humiliante, mais nous devons dire cependant que la victoire du club irlandais était méritée. Nous osons dire même qu'il y a matière à réjouissance dans ce triomphe des Shamrocks, et tous les véritables enthousiastes du jeu de hockey conviendront que ce fait est de nature à augmenter la vogue du jeu national de la saison d'hiver.

Après tant d'années d'efforts infructueux, il est consolant de voir le club Shamrock arrivé enfin à être considéré comme l'un des plus dangereux candidats à l'honneur du championnat.

Les plus pessimistes, qui se plaisaient à prédire que l'Arena à cause de son éloignement du centre de la ville, serait presque désert lors des joutes de hockey, ont reçu, samedi soir, un formel démenti. Nous ne croyons pas mentir en déclarant que non moins de 2,500 personnes y étaient assemblées, et sans vouloir prophétiser, nous croyons que samedi prochain, alors que les Victoria et les Shamrock en viendront aux prises, la foule sera encore plus considérable.



Ceux qui, à cause du mauvais temps, des retards des tramways ou autres ennuis, étaient en proie à la mauvaise humeur en entrant à l'Arena, ont vu celle-ci se dissiper comme par enchantement avant que les deux clubs n'aient lutté dix minutes, car tout indiquait que la partie serait brillante, la lutte acharnée, le jeu bien divisé. Bien que les Shamrocks aient compté les deux premiers points, il était bien évident que les Montréal n'étaient pas encore vaincus, car leur ardeur à la lutte ne se démentait pas, et les cris d'encouragement que leur prodigèrent [sic]

leurs admirateurs prouvaient bien que ceux-ci n'avaient pas perdu tout espoir. Lorsque le troisième point fut mis au crédit des Montréal, leurs amis leur firent une ovation. Depuis ce moment, la lutte qui avait été pourtant fort ardente, s'anima encore plus et le jeu était si rapide et apparemment si rude qu'on se demandait si les joueurs ne seraient pas épuisés ou moulus avant la fin de la joute.

Un homme qui voit pour la première fois une lutte comme celle de samedi ne peut vraiment pas s'expliquer comment il se fait que les accidents ne soient pas plus nombreux et plus graves, mais pour l'habitué cette crainte n'existe guère. L'art de l'attaque et de la défense a été approfondi à un tel point par nos joueurs canadiens que les collisions les plus violentes peuvent se produire entre deux joueurs sans qu'ils en éprouvent le moindre mal. Bien souvent, l'on croit, qu'en sautant par-dessus un adversaire couché sur la glace, le coureur l'a frappé de son patin, mais un accident de cette nature est encore chose exceptionnellement rare, tant l'habileté des joueurs sur leurs patins est grande. Beaucoup de gens, à la partie de samedi, étaient sous l'impression que Brannen avait été ainsi frappé, mais il n'en était rien. Trois fois des joueurs durent abandonner momentanément la lutte samedi, mais dans chacun des cas, la victime de l'accident revint prendre son poste après quelques minutes de repos.

7 autres paragraphes décrivent la partie, suivis de la liste des joueurs et de leur position, toutes décrites en anglais.
Si intéressé, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4313100>



MARDI, MERCREDI ET JEUDI
11H30 À 16H30 ET DE 18H30 À 20H30
VENDREDI 9H30 À 11H30 / **SAMEDI** 10H À 14H

BIBLIOTHÈQUE



NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au WWW.VILLEST-PIE.CA



L'HORAIRE RÉGULIER
D'OUVERTURE DE LA
BIBLIOTHÈQUE REPREND DÈS

LE MARDI 3 SEPTEMBRE

NOUVEAUTÉ !

Cet automne, une nouvelle plage horaire est offerte et ce sera le

VENDREDI EN AVANT-MIDI
DE 9 H 30 À 11 H 30.

Ces nouvelles heures d'ouverture permettront de mieux répondre aux besoins des familles avec de jeunes enfants en plus d'augmenter le nombre d'heures pour l'accès aux ordinateurs et autres services offerts à la bibliothèque municipale.

Jeux de société

Vous avez envie de prendre une pause des écrans et de vous divertir autrement? Participez aux Soirées de jeux qui seront offertes **1 fois par mois à partir du mois de septembre**. Mona, une passionnée des jeux de société, vous fera découvrir cette activité.

POUR LES 8 ANS ET PLUS

Gratuit et sans inscription

HEURE DU CONTE

L'heure du conte revient! Chaque mois, une thématique différente est proposée. C'est une activité gratuite offerte à la bibliothèque municipale pour les enfants de 3 à 8 ans. La prochaine rencontre aura lieu le

25 SEPTEMBRE À 18 H 30

Surveillez les annonces sur le site de la bibliothèque

WWW.VILLEST-PIE.CA

ou sur le Facebook des Loisirs de la Ville de Saint-Pie pour plus d'information.



LES ATELIERS DE CONVERSATION

sont de retour avec Nadia!

Pour le plaisir et pour améliorer la conversation en anglais, joignez-vous à notre petit groupe. Les rencontres ont lieu le jeudi soir à 18 h 30 partir de la mi-septembre. Inscription obligatoire en téléphonant à la bibliothèque au 450-772-2332.



Cet automne, participez aux ateliers d'écriture offerts à la bibliothèque. Lettres attachées est une série d'ateliers offerts aux adultes de 18 ans et plus.

Chacun des ateliers se déroulera le samedi après-midi, entre 14 h et 16 h dans une bibliothèque du Québec et l'activité sera retransmise en direct dans notre bibliothèque. À inscrire à votre agenda!

Voici 3 artistes invités !

SAMEDI 5 OCTOBRE À 14 H

Charles Sagalane, écrivain « indisciplinaire »

SAMEDI 16 NOVEMBRE À 14 H

Christine Brouillet, romancière

SAMEDI 7 DÉCEMBRE À 14 H

Orbie, autrice et illustratrice jeunesse



Les journées de la culture

VENDREDI 27 SEPTEMBRE
de 18 h 30 à 20 h 30

Assistez à une activité originale et spécialement conçue pour les Journées de la Culture. Venez expérimenter le **CYANOTYPE**. L'activité est gratuite et réalisée par **Maureen, herboriste**. La démarche est de saisir l'éphémère et de conserver ainsi un instantané d'un moment donné, d'une plante, d'une saison, d'une journée.



Découvrez et discutez tricot en compagnie de membres du Cercle des Fermières de Saint-Pie. Les rencontres ont lieu le **jeudi à partir de 13 h 30 à la bibliothèque**. L'activité gratuite s'adresse à tous les âges et à tous les niveaux (débutant, intermédiaire, avancé). Ces ateliers de tricot libre sont offerts par des bénévoles. *Bienvenue!*



PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS

PROGRAMMATION JEUNESSE ET FAMILIALE

À APPORTER



NOUVEAUTÉ donné
par Just Passion Studio

Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nb de cours	Prix résident	Nb de personnes
Initiation danse 3-5 ans		Lundi 17 h 30 à 18 h		12	75 \$	Min. : 5 Max. : 15
Hip-Hop 6-9 ans	16 sept au 9 déc. Pas de cours le 14 oct.	Lundi 18 h à 19 h	Salle des miroirs Pavillon des loisirs 165, rue Lacasse	12	150 \$	Min. : 5 Max. : 15
Danse mixte 10-15 ans		Lundi 19 h à 20 h		12	150 \$	Min. : 5 Max. : 15
Mini gym avec parent 3 ans		Samedi 9 h à 9 h 45		10	49 \$	Min. : 6 Max. : 10
Initiation à la gym 4-5 ans	Du 21 sept. au 30 nov.* Pause le 12 octobre *Horaire sujette au	Samedi 10 h à 10 h 45	Pavillon Bon-Séjour – Gymnase 145, rue de la Présentation	10	49 \$	Min. : 6 Max. : 14
Initiation à la gym 6-8 ans	changement en fonction des compétitions du professeur	Samedi 11 h à 12 h		10	65 \$	Min. : 6 Max. : 14
Cours de gym 8-12 ans		Samedi 12 h à 13 h		10	65 \$	Min. : 6 Max. : 14
Multi sports 7-11 ans	Du 18 sept. au 4 déc.	Mercredi 18 h 30 à 19 h 30	Pavillon Bon-Séjour – Gymnase 145, rue de la Présentation	12	78 \$	Min. : 12 Max. : 18
Karaté libre* Sensei Patrick Desrosiers	Du 17 sept. au 17 déc.	Mardi 18 h 30 à 19 h 30	Centre sportif et culturel - Gymnase Desjardins 1/3 gym 50, avenue Garneau	14	112 \$	Min. : 13 Max. : 25
Karaté avancé* (Ceinture bleu et plus) Sensei Patrick Desrosiers <i>Équipement de protection obligatoire</i>	Du 17 sept. au 17 déc.	Mardi 19 h 30 à 20 h 30		14	112 \$	Min. : 13 Max. : 25
Mini Karaté avec parent 5-6 ans	Du 18 sept. au 30 oct.	Mercredi 18 h 30 à 19 h 15		Pavillon des loisirs 165, rue Lacasse	7	42 \$
Karaté* débutant Sensei Patrick Desrosiers	Du 19 sept. au 19 déc.	Jedi 18 h 30 à 19 h 15	Centre sportif et culturel - Gymnase Desjardins	14	84 \$	Min. : 13 Max. : 35
Karaté (7 et +) * Intermédiaire Sensei Patrick Desrosiers	Du 19 sept. au 19 déc.	Jedi 19 h 30 à 20 h 30	50, avenue Garneau	14	112 \$	Min. : 13 Max. : 40



***Pour tous les cours de karaté :**

- Les adultes sont les bienvenus
- Des frais supplémentaires sont à prévoir pour les passages de ceinture.

- Kimono et équipement non inclus (doit être acheté auprès du professeur)
- Un rabais de 10 \$ sera offert à l'inscription de 2 cours de karaté pour une même personne.

COURS JEUNESSE

À APPORTER



Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nombre de cours	Prix résident	Nombre de personnes
Cours prêts à rester seuls	7 décembre	Samedi 8 h à 16 h	Bibliothèque – Salle multifonctionnelle 65-A av. Saint-François	Cours unique	50 \$	Min. : 8 Max. : 15
Cours de gardiens avertis	8 décembre	Dimanche 9 h à 15 h				



ACTIVITÉS LIBRES

À APPORTER

Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nombre de terrain	Nombre de cours	Prix résident
Pickleball adulte Apportez votre propre équipement. Quelques raquettes sont disponibles en prêt pour initiation.	Du 17 sept. au 17 déc.	Mardi 19 h 30 à 21 h 15	Centre sportif et culturel - Gymnase Desjardins 50, avenue Garneau	Mardi : 2 terrains	14	3 \$ payable à la fois
	Du 18 sept. au 18 déc.	Mercredi 18 h 15 à 19 h 15				
Pickleball Parents/enfants	Du 17 sept. au 17 déc.	Mardi 18 h 15 à 19 h 30		Mercredi : 4 terrains		
Abonnement Pickleball libre 2024	Les cartes seront produites tous les mardis matin et disponibles au Centre sportif le soir même. Une fois la carte d'abonnement remise, l'utilisateur en a la pleine responsabilité. Les abonnements sont valides à partir de la date d'achat jusqu'au 31 décembre 2024 inclusivement. Au-delà de cette date, les séances non utilisées ne pourront pas être reportées à l'année suivante ni remboursées.				10	28 \$
					24	65 \$

PROGRAMMATION ADULTE

À APPORTER
SAUF POUR YOGA ET VOLLEYBALL



Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nombre de cours	Prix résident	Nombre de personnes
Cuisses abdos fessiers Par Amélie Martin	Du 16 sept. au 9 déc. Pause le 14 oct.	Lundi 19 h 30 à 20 h 30	Pavillon Bon-Séjour - Gymnase 145, rue de la Présentation	12	90 \$	Min. : 15 Max. : 25
Tonus doux/Stretching Par Amélie Martin	Du 17 sept. au 3 déc.	Mardi 9 h 30 à 10 h 30	Pavillon des loisirs (jusqu' au 10 oct.) 165 Lacasse	12	90 \$	Min. : 7 Max. : 30
Cardio – Tonus Par Amélie Martin	Du 17 sept. au 3 déc.	Mardi 19 h 15 à 20 h 15	Camping Aqua-Parc St-Pie (à partir du 15 oct.) 289, Chemin de St-Dominique	12	90 \$	Min. : 15 Max. : 30
Yoga Par Dominique Tremblay	Du 18 sept. au 4 déc.	Mercredi 18 h à 19 h 30	Local de la FADOQ 301, rue Notre-Dame	12	114 \$	Min. : 13 Max. : 20
Volleyball	Du 18 sept. au 18 déc.	Mercredi 19 h 30 à 21 h 45	Centre sportif et culturel - Gymnase Desjardins 50, avenue Garneau	14	70 \$	Min. : 12 Max. : 21
Mise en forme Par Amélie Martin	Du 19 sept. au 5 déc.	Jeudi 9 h 30 à 10 h 30	Pavillon des loisirs (jusqu' au 10 oct.) 165 Lacasse	12	90 \$	Min. : 7 Max. : 30
Tonus doux/Stretching Par Amélie Martin	Du 19 sept. au 5 déc.	Jeudi 10 h 35 à 11 h 35	Camping Aqua-Parc St-Pie (à partir du 15 oct.) 289, Chemin de St-Dominique	12	90 \$	Min. : 7 Max. : 30

INSCRIPTIONS au www.villest-pie.ca

PÉRIODE D'INSCRIPTIONS :

- ★ À partir du 20 août 10 h via notre plateforme en ligne Qidigo.
- ★ Fin de la période d'inscription 13 septembre 2024
- ★ **NOUVEAUTÉ :** Vous aurez la possibilité d'effectuer le paiement de vos inscriptions en 2 versements, soit 50 % à l'inscription et 50 % le 4 octobre 2024. À noter que le 2^e paiement sera pris automatiquement selon la méthode de paiement initiale.

PAIEMENT :

Une plateforme de paiement par carte de crédit est intégrée à celle d'inscription. Le paiement sera donc obligatoire pour procéder à l'inscription. Le reçu de transaction fera office de confirmation d'inscription. Nous communiquerons avec vous uniquement si le cours est annulé.

- Inscription en ligne : carte de crédit et débit préautorisé.
- Argent comptant : inscription en personne durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

ANNULATION :

Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'horaire d'une activité sans avis préalable. Un nombre minimal de participants est requis pour démarrer les activités.

REMBOURSEMENT :

Si vous annulez votre inscription avant la date de début du cours, des frais d'administration de 10 \$ seront retenus de votre paiement. Si vous désirez abandonner un cours alors qu'il a débuté il est possible de le faire 2 jours ouvrables avant le 2^e cours. Dépassé ce délai, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'une preuve médicale démontrant l'impossibilité de pouvoir continuer à participer. Dans ces 2 cas, le montant des cours non suivis sera remboursé, mais des frais d'administration de 10 \$ vous seront imposés

Toute demande de remboursement devra être faite au courriel suivant : coordo.loisirs@villest-pie.ca

En cas de paiement en ligne par débit préautorisé refusé, des frais de 25 \$ s'appliqueront. Un délai de quelques jours est à prévoir pour la confirmation des fonds.

DES FRAIS DE 25 % SERONT AJOUTÉS POUR LES NON-RÉSIDENTS

POUR INFORMATIONS :

450 772-2488 poste 227 ou coordo.loisirs@villest-pie.ca

La programmation est également disponible sur le site internet de la Ville de Saint-Pie au www.villest-pie.ca



LOISIRS ET CULTURE

CAMP OURAGAN SAINT-PIE

La saison 2024 du camp Ouragan est déjà terminée! C'est 8 semaines de thématiques originales, d'activités colorées, de visites de spécialistes et de plaisir! Le Service des loisirs de la Ville de Saint-Pie tient à remercier toute l'équipe d'animation et de coordination pour ce bel été. Merci aux parents de nous faire confiance et aux enfants qui rendent ce camp de jour vivant!



Winnie TOUPIE SPRITE Tazz Kiwi Bingo
Flash Poppie CONFETTI Spike CRAYOLA Idéfix
Snoopy Peanut Tournesol TCHOUPIE Oasis
ROCKET Pogo Pistache SLUSH Abeille Summer
Salsa LIMONADE Lotus Vanille APOLO 7UP Clochette
SlinkY MANS Minnie Pixel Tujube Mentos



SAISON 2024

EN QUELQUES FAITS

- ✓ 2 CHEFS D'ÉQUIPE
- ✓ 1 ANIMATRICE RESPONSABLE
- ✓ 23 ANIMATEURS ET ANIMATRICES
- ✓ 7 ACCOMPAGNATEURS ET ACCOMPAGNATRICES
- ✓ 170 ENFANTS EN MOYENNE PAR SEMAINE
- ✓ 8 THÉMATIQUES originales, colorées et différentes à chaque semaine (Les métiers, beach party, super héros, disco, etc.)
- ✓ 6 VISITES de spécialistes pour des ateliers diverses (Sciences en folie, Éducazoo, Les Petits Débrouillards).
- ✓ 5 SORTIES (RécréOFUN, Village Québécois d'Antan, Parc de la Yamaska, AquaParc St-Pie et Labyrinthe Galaxie)
- ✓ Plusieurs activités offertes par des fournisseurs extérieurs (Défis des chefs, Jeunes en santé, Régie Intercommunale d'Acton et des Maskoutains, MRC des Maskoutains)



✓ **DES SOURIRES,
DES FOUS RIRE,
DE BONS SOUVENIRS!**





POLITIQUE DE LA FAMILLE

GRANDE CONSULTATION

Votre participation est primordiale : *on veut vous entendre!*

FIN AOÛT

Vous recevrez par la poste une feuille volante comprenant toutes les informations pour le sondage, restez à l'affût!

Une Politique familiale municipale...ça sert à quoi?

À beaucoup de choses!

D'abord, le terme "famille" est utilisé ici au sens large, peu importe la composition de votre famille (couples, monoparentale, célibataire, famille nucléaire, etc.) et peu importe l'âge (bébés, enfants, adolescents, adultes, aînés, etc.). Tout le monde est inclus!

La Politique permet de faire une mise à jour des besoins et des attentes des familles de Saint-Pie. Aussi, elle nous permet de dresser un portrait sur les habitudes des familles en termes d'utilisation des ressources et des services qui leur sont offerts.

Elle permet aussi d'identifier les enjeux actuels vécus par les familles.

La collecte de données est une étape importante dans le processus de mise à jour car elle nous permet aussi de récolter les idées et suggestions d'améliorations provenant des familles.

Après la collecte de données : on analyse les résultats en comité de pilotage* et on monte un plan d'actions pour les 5 prochaines années! Ce plan d'actions nous permet ensuite d'orienter nos objectifs annuels et nos demandes budgétaires auprès du conseil municipal.

Merci pour votre précieuse collaboration!

*Le comité de pilotage est composé de membres de la communauté saint-pienne (citoyens, représentants d'organismes locaux) d'un membre du conseil municipal et des employés du Service des loisirs.



11h à 15h

FÊTE FAMILIALE
SAMEDI 24 AOÛT

AU TERRAIN DES LOISIRS

- ★ Épluchette de maïs
- ★ Parcours l'Aventure Juracirque (exclutité des Animations Richard Lacroix)
- ★ Parcours de mini-putt 9 trous
- ★ Jeux gonflables et animations
- ★ Caricaturiste
- ★ Maquillage rapide

DÉFI
DANS
l'champsTOURNOI DE DEK HOCKEY
SAINT-PIESAMEDI
14 SEPTEMBRE

LE TOURNOI :

- ▶ 2 CATÉGORIES* MIXTES 3 V 3: AMICAL ET RÉCRÉATIF
- ▶ INSCRIPTION PAR ÉQUIPE 550 \$
- ▶ PRIX AUX GAGNANTS
- ▶ TIRAGE DE PRIX
- ▶ CONSOMMATION GRATUITE PAR JOUEUR INSCRIT
- ▶ 3 PARTIES MINIMUM PAR ÉQUIPE
- ▶ BAR ET NOURRITURE EN VENTE SUR PLACE (\$): PROFITS REMIS AU FONDS POUR LA FÊTE NATIONALE 2025!
- ▶ JOUEURS DE 16 ANS ET PLUS SEULEMENT (SÉNIOR)

NOUVEAU! CONCOURS D'HABILITÉS

INSCRIPTION INDIVIDUELLE (15\$)
PRIX POUR LA 1^{ÈRE} POSITION
ET LA 2^È POSITION3X ÉPREUVES À RELEVER
(VITESSE, PRÉCISION ET SHOOTOUT!)

INSCRIPTIONS EN LIGNE PAR QIDIGO

(lien disponible sur le site Web de la Ville de Saint-Pie)

QUESTIONS? Julie Nicolas 450 772-2488 p.236 ou
loisirs@villem-st-pie.ca

*Catégories : nous comptons sur la bonne foi des joueurs pour choisir la catégorie qui convient le mieux. Malgré tout, l'administration se réserve le droit d'apporter des modifications et d'en aviser le capitaine.



VIE COMMUNAUTAIRE

BRUNCH PAROISSIAL ANNUEL

Entièrement au profit de l'Église de Saint-Pie.
Grâce à la participation des Chevaliers de Colomb

AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

50 avenue Garneau – Saint- Pie

Le 22 septembre 2024 de 9 h à 12 h 30



BILLETS DISPONIBLES: au presbytère, auprès des marguilliers, à l'arrière de l'église à la fin des offices religieux des dimanches du mois de septembre ou à l'entrée le jour de l'événement.

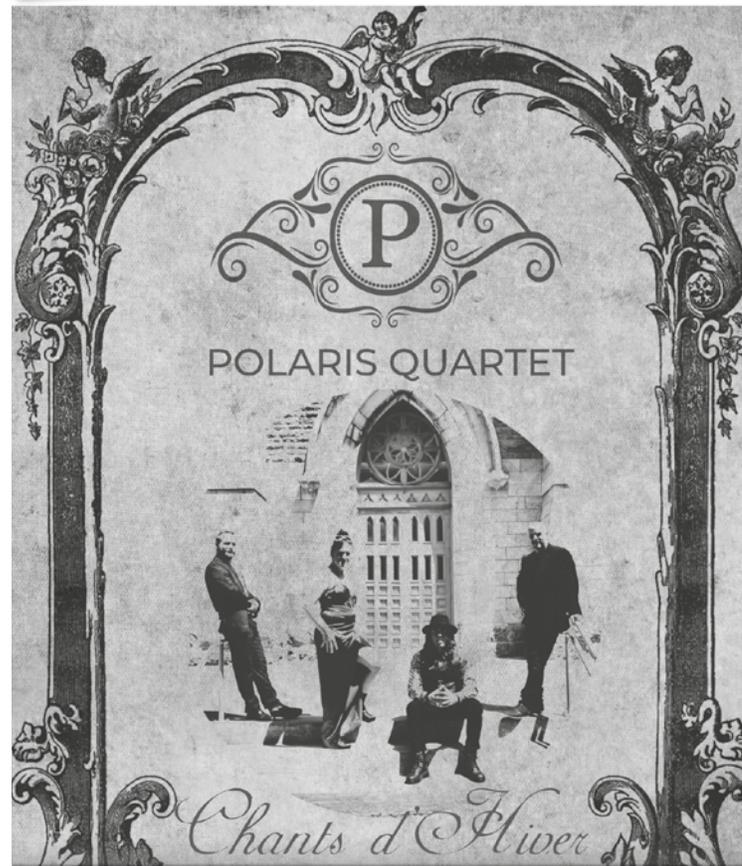
PRIX: Adulte: 12\$ (Argent comptant seulement)

Enfants 4 à 11 ans: 5\$ (si vous avez plus de deux enfants, le troisième et plus mangeront gratuitement)

3 ans et moins: Gratuit

AU MENU:

Rôties, jambon, saucisses, saucisson de bologne, fèves au lard, œufs, patates rôties, fromage et crudités, une grande variété de desserts maison, jus et café.



SAMEDI

30 NOVEMBRE 2024 19H

à l'église de St-Pie

BILLETS 30\$

au presbytère de St-pie et surlapointdevente.com

Gratuit pour les moins de 10 ans



DATES À RETENIR : Dimanche 8 septembre 2024 à 10 h 30, messe au cimetière, si la température le permet.

RAPPEL

INSCRIPTION CATÉCHÈSE PAROISSIALE

Il est encore temps d'inscrire votre enfant pour la catéchèse. Votre enfant doit avoir 8 ans au moment où vous remplissez le formulaire. Pour procéder à l'inscription de votre enfant il vous suffit de vous rendre sur notre page internet catechese.ca (sans accent) pour y remplir le formulaire d'inscription.

LES INSCRIPTIONS SE TERMINENT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2024.

Si vous éprouvez des difficultés à compléter l'inscription en ligne, vous pouvez nous contacter par courriel à catechese22stpie@gmail.com une responsable se fera un plaisir de vous aider dans votre démarche.

NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES INSCRIPTIONS

Rendez-vous sur notre site internet

CATECHESE.CA (sans accent)

Vous y trouverez un lien pour compléter en ligne l'inscription de votre enfant.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 1^{ER} SEPTEMBRE



TU ES INVITÉ À TE JOINDRE AU CLUB

VOICI CE QUE LE CLUB PEUT T'APPORTER!

- ▶ Vivre des rencontres fraternelles
- ▶ S'engager à prendre soin de la terre
- ▶ S'impliquer dans la communauté
- ▶ Apprendre à mieux te connaître

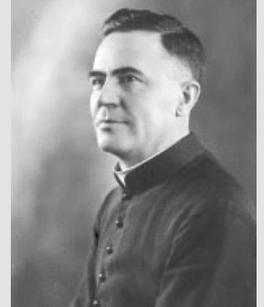
Parles-en à tes ami(e)s.

Du co-voiturage pourrait être organisé. Joins-toi à nous !

Pour de plus amples informations, il te suffit de contacter Karmen St-Pierre au **450-772-1052.**

Le club n'attend plus que toi !

CETTE ANNÉE, PARTONS À LA DÉCOUVERTE





CHEVALIERS DE COLOMB



Les Chevaliers ont remis une aide financière aux organismes suivants :

- **Camp Richelieu Saint-Hyacinthe**
- **Sclérose en plaques Saint-Hyacinthe -Acton**
- **Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska (APEH-RVM)**
- **Entraide Saint-Pie, La Fabrique de Saint- Pie**
- **Les Chevaliers bénévoles de l'Hôtel-Dieu**
- **Service des loisirs Saint- Pie**



M. Francis Fortin (Chevalier de Colomb), Mme Johanne St-Pierre (Entraide St-Pie) et M. Patrice Caya (Chevalier de Colomb)

Un montant de 1 500 \$ (profits du brunch du 21 avril dernier), a été remis à Entraide Saint-Pie.



M. Patrice Caya (Chevalier de Colomb), M. Mario St-Pierre, maire de Saint- Pie et M. Francis Fortin, (Chevalier de Colomb).

Un montant de 2 000 \$ a été remis à la Fabrique de Saint-Pie.

COLLECTE DE SANG



Organisée par

**LES CHEVALIERS DE COLOMB
CONSEIL 2958
DE SAINT-PIE**



Jeudi 22 août

SUR RENDEZ-VOUS

CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
50, avenue Garneau, Saint-Pie

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.



Prenez rendez-vous dès aujourd'hui !

→ En ligne: scannez le code QR

→ Par téléphone: appelez le 1 800 343-7264



LE DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES)

Le diplôme d'études secondaires est important pour plusieurs raisons essentielles. On sait principalement qu'il ouvre les portes des études post-secondaires et du marché du travail, mais voyons ensemble ce que les études secondaires apportent de plus.

Au secondaire, on développe des compétences! Le curriculum du secondaire vise à développer une variété de compétences essentielles telles que la pensée critique, la communication, la résolution de problèmes et la collaboration. Ces compétences sont cruciales pour réussir dans la vie personnelle et professionnelle.

Le diplôme pour devenir autonome! Obtenir le DES est une étape importante vers l'indépendance et l'autonomie. Cela permet à une personne de prendre des décisions éclairées sur son avenir, que ce soit en continuant ses études, en travaillant, ou en explorant d'autres avenues comme l'entrepreneuriat.

En résumé, le diplôme d'études secondaires joue un rôle crucial en ouvrant des portes vers des opportunités éducatives et professionnelles, tout en offrant un cadre pour le développement

personnel et les compétences nécessaires à la réussite dans divers aspects de la vie.

Vous vous questionnez sur les moyens d'obtenir le diplôme d'études secondaires ou toutes autres questions en lien avec un retour aux études? Vous pouvez faire appel aux services d'une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement grâce à SARCA Mobile. Audrey peut se rendre au bureau municipal de votre municipalité afin d'explorer votre projet scolaire ou professionnel. Communiquez directement avec elle.



Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Québec

AUDREY GATINEAU

conseillère en information scolaire & professionnelle

450-773-8401 poste 6731

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

Audrey Gatineau Sarca



VIE COMMUNAUTAIRE

Bonne rentrée à la maternelle à tous nos petits finissants !



Abby Beauregard



Alexis Roy



Benjamin
Duchesneau



Charlie St-Pierre



Clara Caron



Daphnée
Pontbriand



Delphine Dubuc



Éva
Camacho Côté



Florent Fortin



Jeff Trudel



Juliette Lafleur
Provencher



Laurent Labrecque



Lionel Cloutier



Louis-Félix Pi-
lette-Vanier



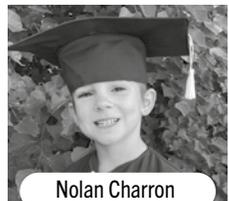
Mayte Diez



Mia Chicoine



Nathan Donais



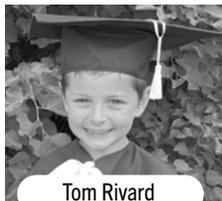
Nolan Charron



Rosalie Turgeon



Simon Huet



Tom Rivard



Victoria Allard



70 av. Saint-François, Saint-Pie
450 772-6828
www.centredelafamillestpie.com
Surveillez notre page



- Toutes nos activités durant la période scolaire seront **de retour le 28 septembre**.
- Procurez-vous votre carte de membre pour l'année 2024-2025 au coût de 10\$ sur Qidigo.

SORTIE À LA FERME DU BASSIN À DRUMMONDVILLE SAMEDI 14 SEPTEMBRE

Vous êtes invités à vous joindre à nous en famille pour une visite à la Ferme du Bassin située à Drummondville.

- Transport en autobus fourni
- Départ: 8 h 30 au Centre de la Famille
- Retour: 14 h 30 au Centre de la Famille
- Lunch froid à apporter
- 5 ans et moins: gratuit / 6 ans et plus 5\$



Inscription obligatoire sur Qidigo pour tous les participants



**301C, RUE NOTRE-DAME,
COUR ARRIÈRE RUE ROY**
Johanne St-Pierre : **450 772-5574**
Local les mardis : **450 772-5333**

Le comité d'Entraide tient à remercier **LES CHEVALIERS DE COLOMB** d'avoir pensé à eux pour effectuer leur don. Celui-ci servira uniquement à l'aide alimentaire pour les citoyens dans le besoin. Merci!

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veuillez prendre note que la **section «boutique» est ouverte à tous**. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts pour 6\$.



**POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE VOUS RENDRE**



fadoq

SAINT-PIE
301 rue Notre-Dame

REPRISE DE NOS ACTIVITÉS DÈS LE 9 SEPTEMBRE.
Celles-ci se déroulent au 301 rue Notre-Dame à Saint-Pie.

BINGO tous les **3^e lundis** du mois à **19 h**, 18 ans et +
Information contactez Johanne au 450 230-1395

CARTES (whist) tous les **lundis à 13 h 30** au coût de 3 \$
(collation et remise de cadeau pour tous)

SOUPER **le samedi 28 septembre 2024** Menu : Entrées variées, filet de porc à la cassonade avec patates pilées, légumes et salade verte. Dessert : gâteau crunchie, café et thé. Musique sur place. Admission générale (souper) 25 \$ / Apportez vos consommations / Billets sur réservation, payables à l'avance / Places limitées, infos et réservations : Johanne (450) 230-1395

RENOUVELLEMENT de carte de membre : contactez Jacqueline au 450 772-5226

LOCATION de salle pour toute occasion telle que funérailles, réunion, rencontre familiale, repas d'anniversaire, mariage avec ou sans repas, etc. Pour plus d'informations, contactez Grégoire Couture au 450 230-1395 ou 450 779-1260.

NOS ORGANISMES LOCAUX



	CATÉCHÈSE Mme Karmen St-Pierre	450 772-1052
	ENTRAIDE ST-PIE M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre	450 772-5333 450 772-5574
	CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE	450 772-6828
	FADOQ Mme Jacqueline Therrien Lachance	450 772-5226
	CERCLE DE FERMIERES Mme Thérèse Sansoucy	450 772-2741
	CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE	450 773-4966 #35
	CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958 M. Patrice Caya	450 772-6349
	LIGUE DE BALLE FÉMININE Mme Ariane Beaudry	450 388-0089
	CHORALE ST-PIE Mme Roseline Poirier	450 772-2440
	LIGUE DE BALLE DU VENDREDI M. Claude Clavet	450 502-2778
	CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE Secrétariat	450 772-2440
	LIGUE DE PÉTANQUE Paul Ravenelle	450 772-5131

CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE SAINT-HYACINTHE

(remplace anciennement la Popote Roulante)

SERVICE DE REPAS CHAUDS CUISINÉS LE MATIN MÊME

le mardi et / ou le jeudi, entre 11 h 30 et 12 h 30

Toutes les personnes de 65 ans et plus ou les personnes en convalescence, en perte d'autonomie peuvent bénéficier du service de façon temporaire ou prolongée. En plus d'alléger la corvée de repas, c'est une façon de se faire un cadeau ou d'en offrir un à un ami, un parent ou un voisin.

Des certificats-cadeaux sont disponibles.

POUR INFORMATION OU COMMANDER

450-773-4966 POSTE 35





Votre Calendrier - Septembre 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeu	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
FABRIQUE 10h30: Messe au cimetière	Bureaux municipaux: FERMÉS	BIBLIO: Changement d'horaire ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	ÉCHÉANCE: 5 ^e versement taxes	Collecte de DÉCHETS	ENTRAIDE ouvert 9 h à 12 h COLLECTES DE RDD à Saint-Hyacinthe
8	9	10	11	12	13	14
FABRIQUE 10h30: Messe au cimetière	FADOQ Cartes	ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h		Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES	FIN DES INSCRIPTIONS à la programmation autornnale Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES	CENTRE DE LA FAMILLE Sortie familiale DÉFI DANS LE CHAMPS
15	16	17	18	19	20	21
DÉBUT Programmation autornnale	PLEINE LUNE	ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h		Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES	Collecte de DÉCHETS	
FABRIQUE Brunch paroissial	FADOQ Cartes + Bingo	ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	HEURE DU CONTE	26	27	28
22	23	24	25	26	27	28
	FADOQ Cartes	ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h		Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES	Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES	FADOQ Souper
29	30					
FADOQ Cartes	FADOQ Cartes					

O = Organique
R = Recyclage
D = Déchets